



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 avril 2026 à 9 h 37 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Tiffany-Lee Norris Parent, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy D. Jutras, Jean Lessard et Michael Korhon formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Marc Carrière et Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Bob Rioux, directeur des Communications du Cabinet du conseiller désigné, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Maryline Caron, Ombudsman de Gatineau, Giovanni Casanova, adjoint, Ombudsman, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Élane Déry, coordonnatrice, Ombudsman, Catherine Desfossés, conseillère exécutive, Direction, Richard Kouamé, directeur, Finances, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de service de Gatineau et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20260428-P1

RAPPORT ANNUEL DE L'OMBUDSMAN DE GATINEAU

Présentation par madame Maryline Caron, accompagnée de monsieur Giovanni Casanova et de madame Élane Déry.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les membres du conseil remercient madame Caron pour le travail réalisé pendant ses mandats, la confiance mutuelle est reconnue. Le nombre de mandats réalisés est aussi souligné (118) ainsi que le peu de recommandations non retenues (2), démontrant leur réalisme.

Un questionnement est soulevé quant à la disponibilité de ressources supplémentaires au SUDD, pour diminuer le nombre de demandes présentées. Madame Caron fournit des explications sur la compétence de l'Ombudsman et les possibles recommandations pouvant être formulées. Il appartient à l'administration d'évaluer les moyens qui peuvent être mis en place pour être plus efficace, le volet des ressources humaines n'est pas de compétence de l'OG. L'OG intervient en dernier recours, pour discuter avec le service concerné, en évaluant également l'importance du préjudice. Il est important de d'abord référer le citoyen au 311 et éventuellement, vers le site Web de l'Ombudsman.

Suivant un questionnement à cet effet, le processus d'accès à l'OG est de nouveau expliqué. Il n'y a pas de statistique disponible sur le nombre de requêtes possiblement abandonnées.

Des comparaisons sont faites avec les règlements habilitants des autres municipalités, notamment en ce qui a trait au pouvoir d'intervention de l'Ombudsman et du processus mis en place à la Ville de Gatineau. On demande si la restriction au pouvoir d'intervention (article 17) ne vient pas limiter le rôle de l'OG. Madame Caron indique que dans la pratique, les autres Ombudsmans exigent aussi un ou des appels au 311 et elle rappelle l'importance d'être une instance de dernier recours, pour laisser la chance à l'administration de régler la situation. Des enjeux demeurent en ce qui a trait aux délais et des représentations sont faites à cet égard. Des adaptations sont faites en fonction des dossiers et de la réalité, notamment lorsque le pouvoir d'intervention est utilisé en cas de préjudice majeur. Une préoccupation est soulevée quant à la possible désuétude du règlement adopté en 2019, notamment quant à une possible modernisation possible de son article 17. Le règlement est appliqué par l'OG, selon les besoins et en respect des différentes dispositions.

Il est mentionné que dans le nouvel édifice Constance-Provost, il y aura un espace physique permettant aux citoyens d'adresser de façon hybride leurs questions au SUDD, en rappel d'une présentation faite par le Service de l'interaction citoyenne. Différents comptoirs similaires seront déployés sur le territoire. Il y a également plusieurs changements en cours au SUDD, aux bénéfices des citoyens.

L'indépendance requise de l'Ombudsman est soulignée, considérant le recours ultime offert aux citoyens. Les bénéfices de ce fonctionnement rayonnent, au profit de la communauté, et permettent d'améliorer le service aux citoyens.

Le modèle et la structure de l'OG ont été mis en place par madame Caron et son travail a rendu service à la fonction, mais également aux citoyens et citoyennes de Gatineau. Sa passion est de nouveau soulignée. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer les processus de la Ville, en suivi des recommandations formulées.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 48.

Madame la conseillère Julie Bélisle quitte son siège.

Mesdames Maryline Caron, Éline Déry, Catherine Desfossés, Marie-Hélène Rivard et Monsieur Giovanni Casanova quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 11 h.

Messieurs Luc St-Arnaud, chef de service, Service de la planification des actifs et des investissements, Philippe Hébert, chef de service, Service de la planification des actifs et des investissements et madame Pauline Michele Ngom, coordonnatrice, Service de la planification des actifs et des investissements se joignent à la rencontre.

CP20260428-P2

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

Introduction par madame Tiffany Lee Norris Parent et monsieur Simon Comtois.

Présentation par monsieur Luc St-Arnaud et madame Pauline Michele Ngom.

L'objectif de la présentation est d'obtenir la recommandation du comité plénier en vue de l'adoption de la Politique de gestion des actifs par le conseil municipal.

RECOMMANDATIONS :

CP-SPAI-2026-01

Reconnaître la Politique de gestion des actifs de la Ville de Gatineau comme le cadre de référence officiel en matière de gestion des actifs municipaux

CP-SPAI-2026-02

Recommander l'adoption, par le conseil municipal, de la Politique de gestion des actifs

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On demande si la démarche présentée permettrait de sécuriser du financement supplémentaire pour les infrastructures de la Ville. Il est expliqué que le financement du MAMH est plutôt conditionnel aux étapes subséquentes (notamment le Plan de gestion des actifs), que la Politique est un objectif de départ pour la Ville.

Un questionnement est soulevé quant aux coûts actuels de report de travaux d'infrastructure et sur le rattrapage du retard vs le déficit accumulé. On demande également comment seront financés les différents travaux requis, considérant le contexte financier actuel. Le cadre présenté permettra à la Ville de se donner une vision claire de l'état des infrastructures, pour faciliter la priorisation. Concernant le coût du report des travaux, il est difficile de le chiffrer pour les travaux faits à la pièce, mais les études démontrent qu'un coût annuel d'entretien est nettement inférieur au remplacement. Avec la planification, les interventions requises seront facilitées. Des investissements supérieurs seront requis, mais un portrait clair appuiera les demandes formulées au MAMH. L'outil présenté permettra d'appuyer les choix difficiles qui devront être faits dans les prochaines années. La Ville ne pourra assumer seule toutes les obligations et les travaux requis, comme toutes les autres grandes Villes. Elle doit donc avoir à sa disposition des processus rigoureux, permettant de formuler des demandes aux gouvernements afin que leurs programmes soient modulés en réponse aux besoins de maintien des actifs. Des préoccupations demeurent quant à l'absence de financement associé au maintien des infrastructures et un questionnement est soulevé relativement à la suite attendue à cet effet, en l'absence de financement prévu à la Politique.

Monsieur le conseiller Timmy D. Jutras quitte son siège à 12 h 09.

Concernant les investissements requis, les décisions devront être prises par le conseil municipal, ultérieurement. Les outils développés viendront appuyer ces futures décisions.

Le coût des infrastructures a augmenté au cours des dernières années, ce qui demeure un défi considérant que les revenus ne suivent pas ces augmentations, malgré les investissements faits annuellement. Le choix des investissements demeure politique. Le sujet des infrastructures concerne toutes les municipalités et le budget provincial ne permet actuellement pas d'y répondre. Des négociations devront être entreprises à cet effet. Le sujet sera traité lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les membres du Conseil sont invités à y participer.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h 14.

Monsieur Philippe Hébert et madame Pauline Michele Ngom quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 13 h 15.

Madame la conseillère Julie Bélisle reprend son siège.

Mesdames Catherine Leclerc, directrice adjointe de cabinet, Mairie, Michelle Périard-Brunet, et messieurs Patrick Leclerc, Jean-Charles Gendron, représentants de la STO se joignent à la rencontre.

Monsieur le conseiller Timmy D. Jutras reprend son siège.

CP20260428-P3

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - TRAMWAY

Introduction par monsieur le conseiller Edmond Leclerc.

Présentation par monsieur Patrick Leclerc, accompagné de monsieur Jean-Charles Gendron et madame Michelle Périard-Brunet.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des inquiétudes demeurent quant au respect de l'échéancier en raison du transfert vers Mobilité Infra Québec (MIQ) et l'augmentation des coûts pour tout projet retardé. Les données sur les coûts de l'inaction sont actuellement indisponibles, plusieurs éléments devant pris en compte (congestion, santé publique, impact sur les autres infrastructures, etc). Il y a une crainte de perte de bénéfices pour la région, suivant l'externalisation du projet.

Monsieur Simon Comtois quitte la rencontre à 14 h.

On souligne qu'une reddition de comptes avait été demandée et un suivi est souhaité à cet effet. Des précisions sur le cadre de gouvernance sont présentées, notamment quant à la responsabilité du conseil d'administration de la STO pour la reddition de comptes. Différents éléments ont été présentés aujourd'hui, cependant si des questions ou des éclaircissements demeurent, les équipes de la STO pourront y répondre. Une demande est présentée pour obtenir les sommes engagées, les contrats, les actifs, les passifs et les décisions qui ont été prises. Des informations sur les dépenses réelles au 31 mars 2026 sont données ainsi que sur le passif, avec explications. Ce détail, envoyé au ministère, pourra aussi être transmis au conseil municipal.

Suivant un questionnaire à cet effet, d'autres informations sur les données financières et des clarifications sur les suivis à venir sont présentées, lesquelles pourront aussi être transmises aux élus. Des discussions sont toujours en cours avec le gouvernement quant aux conséquences financières de retrait du projet, en raison des programmes concernés vs la confirmation des dépenses admissibles.

Il est important d'arrimer le développement du territoire avec le transport collectif. Le déplacement des citoyens a un coût et des comparatifs sont présentés, le déplacement en voiture étant le coût le plus élevé. L'intégration de toutes les dépenses permettrait de démontrer l'avantage du transport collectif, pour toute la collectivité.

Un retour sur des demandes formulées en février 2026 est présenté, soulignant que certaines réponses n'ont pas été identifiées dans la présentation de ce jour. Un questionnaire est soulevé à savoir si la STO avait des ententes avec les partenaires identifiés à la page 17 de la présentation. Il n'y avait pas d'entente avec la Ville d'Ottawa (pas un bailleur de fonds), oui avec la CCN (via le gouvernement du Québec), oui avec la Ville de Gatineau (prêt de ressources, notamment) et il y avait des lettres avec les gouvernements sans protocoles d'entente à ce stade. On demande des précisions à savoir si les ententes portaient sur la réalisation du Tramway. Pour la réalisation, il fallait d'abord franchir le jalon du BAPE.

Quant au suivi du dossier advenant l'abandon du projet de Tramway par MIQ, le plan B à court terme en plusieurs étapes est expliqué, lequel ne pourra toutefois régler tous les enjeux. Le conseil d'administration de la STO est présentement en attente de réponses du MIQ. Dans les solutions, la taxe sur l'immatriculation a notamment permis d'ajouter une fréquence dans différents secteurs de la Ville. Un projet structurant dans l'ouest nécessitera l'appui de partenaires et pour le Tramway, ce projet repose entre les mains de MIQ. Il est souhaité qu'un retour rapide soit fait, avec un projet financé. La STO poursuit tout de même les travaux pour le Plan B, dans l'attente.

Dans les équipes techniques de la STO, des questions ont été adressées quant à un possible choix à faire entre le Tramway et le Rapibus. Il a été confirmé que les deux projets étaient prioritaires pour la STO.

La Ville a adopté un Plan climat et plusieurs efforts restent à déployer au niveau du transport et de la rénovation de bâtiments. La solution de l'aménagement du territoire et de la réduction des GES demeure dans l'offre d'une solution de transport structurante. Le désengagement du gouvernement est désolant, mais la collaboration avec MIQ est soulignée pour la poursuite du dossier.

Relativement à l'engagement du gouvernement provincial qui avait été donné en l'absence de BAPE, des précisions sont données sur le cheminement de projets majeurs (cheminement par phases). Pour le plan B, un questionnement est soulevé quant aux coûts des démarches parallèles entreprises. La STO travaille en fonction des mandats donnés par le conseil municipal. Plusieurs annonces ont été faites dans le cadre du projet de Tramway, en collaboration avec la Ville, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Un retour est fait sur le questionnement soulevé relativement aux ententes non intervenues et sur l'absence de financement confirmé avant le désengagement annoncé. On explique que le projet avait reçu des appuis politiques et des confirmations administratives pour les phases d'avant-projet. Les confirmations suivent habituellement ces phases, pour la réalisation de projets. L'ensemble des membres du conseil d'administration croyaient à la réalisation du projet, qui est maintenant entre les mains d'un autre bureau de projet. Il y avait un enlignement en ce sens et les choses évoluent depuis février 2026.

Monsieur Simon Comtois se joint à la rencontre à 14 h 40.

L'équipe de la STO est remerciée pour la présentation, la rigueur et la transparence. Le besoin a été démontré et les gouvernements avaient confirmé leur engagement pour les phases d'avant-projet. Le transfert vers MIQ a été une déception locale, mais il s'agit d'une décision politique. La STO et la Ville travailleront en collaboration avec MIQ. Les travaux se poursuivront pour le Tramway et le Rapibus.

Fin du comité plénier public à 14 h 45.